



Emploi : quels services pour m'aider et m'accompagner ?



Si vous avez des questions concernant l'autisme, vos démarches ou celles d'un proche, vous pouvez contacter la **Ligne d'Écoute Autisme (LéA)**.

Ce dispositif est dédié à l'information, à l'écoute et à l'orientation des personnes concernées par l'autisme, de leurs proches, ainsi que des professionnels.

La Ligne d'Écoute Autisme peut être une ressource précieuse pour échanger, poser vos questions et être orienté-e vers des services ou des ressources adaptées à votre situation.

Plus d'informations : <https://lea-autisme.be/>

0800 13 904

Table des matières

- ⇒ [Parcours de formation : aides AVIQ](#)
- ⇒ [Vers et dans l'emploi : aides AVIQ](#)
- ⇒ [Jobcoaching](#)
- ⇒ [Initiative portée par la Fondation SUSA : step for job](#)
- ⇒ [Entreprise de consultance : Takto \(anciennement Passwerk\)](#)
- ⇒ [Alternatives au travail en milieu ordinaire](#)
- ⇒ [Allocations de remplacement de revenu \(ARR\)](#)
- ⇒ [Foire aux questions \(FAQ\)](#)

Parcours de formation : aides AVIQ



Services d'appui à la formation

Les services d'appui à la formation ont pour objectif de soutenir les personnes présentant un handicap ou des besoins spécifiques dans leur parcours éducatif et professionnel. Ils offrent un accompagnement individualisé afin de favoriser l'acquisition de compétences, le développement de l'autonomie et la réussite dans les différents contextes de formation. Ces services peuvent inclure des adaptations pédagogiques, l'accès à des outils spécialisés, un suivi personnalisé par des professionnels formés, ainsi que des conseils aux formateurs pour ajuster les méthodes d'enseignement. En apportant un soutien concret et ciblé, les services d'appui à la formation permettent aux apprenants de surmonter les obstacles liés à leur situation, d'optimiser leur potentiel et de progresser dans un environnement d'apprentissage inclusif et accessible.

Vers et dans l'emploi : aides AVIQ



L'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) propose plusieurs aides pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi et dans leur travail. Ces aides sont là pour faciliter l'accès à un emploi adapté et soutenir les employeurs.

Accompagnement vers l'emploi

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un jobcoach, qui vous aidera à :

- découvrir vos compétences et intérêts professionnels,
- préparer des stages ou des emplois,
- structurer votre projet professionnel.

Accompagnement dans l'emploi

Une aide continue pour maintenir l'emploi, avec un suivi personnalisé et un soutien en cas de difficultés au travail.

Aides financières pour l'emploi

- **Prime à l'intégration** : aide financière versée à l'employeur pour encourager l'embauche d'une personne reconnue handicapée.
- **Prime au tutorat** : soutien à l'employeur qui désigne un tuteur pour accompagner la personne dans ses premières semaines de travail.
- **Frais d'adaptation du poste** : aide pour adapter le lieu ou les conditions de travail au handicap (aménagement du poste, matériel adapté...).
- **Prime de compensation** : soutien pour couvrir certains coûts liés aux adaptations nécessaires.

Orientation professionnelle et stages

- Possibilité de **stages ou découvertes professionnelles** pour tester un métier.
- **Conseils et orientation** avec des spécialistes pour explorer des métiers et formations adaptés.



Pour en savoir plus sur les missions de ces services, les conditions d'accès, ou pour consulter le listing complet des services disponibles en Wallonie, vous pouvez consulter le site officiel de l'AVIQ à l'adresse www.aviq.be ou contacter leur numéro vert 0800 99

Qu'est ce qu'un jobcoach ? Quelle utilité ?

Un jobcoach est un professionnel qui accompagne une personne dans sa recherche d'emploi et son maintien dans le poste. Son rôle s'adresse à tous, que la personne soit en situation de handicap ou non. Il aide à identifier les compétences et objectifs professionnels, à préparer les entretiens, à s'intégrer dans le milieu de travail et à gérer les difficultés liées au poste.

Pour les personnes avec TSA, le jobcoach apporte un soutien supplémentaire en adaptant le travail à leurs besoins, en proposant des aménagements du poste et en facilitant l'intégration dans l'équipe. Il évalue les forces et besoins de la personne, ajuste l'organisation et les consignes si nécessaire, et peut également sensibiliser l'employeur et les collègues. Son accompagnement permet de sécuriser l'entrée dans le monde du travail, de réduire le stress lié aux codes sociaux et de favoriser une insertion professionnelle durable et épanouissante.

Jobcoachs AVIQ versus libéraux

Il existe différents types de jobcoachs, dont certains travaillent de manière indépendante tandis que d'autres sont subventionnés par l'AVIQ :

Jobcoach indépendant

- **Statut** : travaille de manière privée ou pour des entreprises spécialisées dans l'accompagnement vers et dans l'emploi.
- **Public cible** : toute personne cherchant un soutien professionnel, avec ou sans handicap.
- **Financement** : les services sont payants et peuvent être pris en charge partiellement par certaines assurances ou mutuelles, mais cela dépend du contrat.
- **Flexibilité** : l'accompagnement est souvent personnalisé, adapté aux besoins spécifiques et à la disponibilité de la personne.



Annuaire des jobcoachs spécialisés : [ici](#)



Jobcoach subventionné par l'AVIQ

- **Statut** : financé par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) en Wallonie
- **Public cible** : les personnes avec un handicap reconnu, dont les personnes avec TSA.
- **Financement** : gratuit pour la personne, car l'AVIQ prend en charge le coût.
- **Flexibilité** : l'accompagnement suit souvent des protocoles et objectifs définis avec l'AVIQ, parfois moins flexible que le coaching indépendant.



Pour en savoir plus sur les missions de ces services, les conditions d'accès, ou pour consulter le listing complet des services disponibles en Wallonie, vous pouvez consulter le site officiel de l'AVIQ à l'adresse www.aviq.be ou contacter leur numéro vert 0800 99 340.



Le projet Step for Job est une initiative de la Fondation SUSA, soutenue financièrement par le Forem, visant à faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Il s'agit d'un programme de formation complet de 20 semaines, combinant coaching individuel, cours collectifs en petits groupes (3 à 4 personnes) et accompagnement au domicile.

Objectifs du projet

Le programme a pour objectif de renforcer les compétences des participants et de les outiller pour intégrer le marché du travail, en s'appuyant sur deux grands processus : l'orientation et la mobilisation, chacun déployé à travers trois modules spécifiques.

Processus d'orientation

L'orientation aide les participants à mieux se connaître et à découvrir le monde professionnel :

- **Mieux se connaître** : évaluer ses forces, ses compétences et particularités, parler de son autisme et définir les adaptations nécessaires au poste de travail.
- **Mieux connaître le monde du travail** : se préparer à rencontrer des employeurs, visiter des entreprises et rédiger les outils de recherche d'emploi.
- **Mieux connaître concrètement le monde du travail** : réaliser trois stages d'une semaine pour expérimenter le quotidien professionnel.

Processus de mobilisation

La mobilisation accompagne les participants dans la mise en pratique de leurs compétences et le développement de leurs soft skills :

- **Définir son plan d'action** : cibler les possibilités d'emploi ou de formation adaptées à ses intérêts et compétences, et identifier les soft skills à développer.
- **Mettre en œuvre son plan d'action** : travailler les habiletés sociales, développer l'autonomie et l'organisation, découvrir des techniques de régulation émotionnelle.
- **Mettre en pratique les acquis** : réaliser un stage en entreprise de trois semaines pour consolider les compétences et l'expérience professionnelle.

Informations pratiques

- **Durée** : 20 semaines
- **Public cible** : demandeurs d'emploi avec diagnostic TSA, inscrits au Forem
- **Région** : Mons – Centre
- **Contact** : Magali Descamps – magali.descamps@susa.be – 065/87.94.56

Consulter le folder : [ici](#)

Takto (anciennement Passwerk)



Takto (anciennement Passwerk) est une entreprise IT belge qui se distingue par son engagement social : elle met la neurodiversité et l'intégration professionnelle des personnes neuroatypiques - notamment des personnes avec un profil autistique - au cœur de son modèle.

L'entreprise propose une gamme de services IT professionnels :

- le testing de logiciels et l'assurance qualité logicielle,
- le développement de logiciels fiables et bien structurés,
- la cybersécurité (SOC) pour la surveillance proactive des systèmes,
- des processus de support pour les tâches répétitives ou fastidieuses,
- des services Power BI pour analyser et visualiser des données.

Ce qui distingue Takto est son approche intégrative : l'entreprise intègre des personnes avec autisme comme consultants IT, tout en les accompagnant par un modèle de jobcoaching personnalisé qui assure leur réussite professionnelle.

L'entreprise s'engage activement à créer un environnement de travail neuroinclusif où les forces spécifiques sont mises en valeur.

Takto développe aussi des services de neuroinclusion pour les organisations, aidant celles-ci à adapter leurs processus et leur culture pour mieux soutenir et intégrer des profils neuroatypiques, en contribuant à rendre le milieu professionnel plus inclusif pour tous.

Plus d'informations : <https://www.takto.be/fr>

Alternatives au travail en milieu ordinaire

Certaines personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) peuvent rencontrer de grandes difficultés à travailler dans un environnement ordinaire (cadres standard, entreprises classiques). Cela peut être lié à :

- des sensibilités sensorielles (bruits, lumières, mouvements),
- des interactions sociales exigeantes,
- une fatigue accrue ou des difficultés d'organisation du travail.

En Wallonie, il existe des solutions alternatives pour travailler dans un cadre sécurisé et adapté.

Les Entreprises de Travail Adapté (ETA—AVIQ)

Les ETA, anciennement appelées ateliers protégés, sont des entreprises spécialement conçues pour les personnes en situation de handicap.

Elles proposent :

- Un contrat de travail avec salaire adapté.
- Un environnement de travail sécurisé et structuré, avec un encadrement adapté.
- Un encadrement spécifique, incluant souvent des assistants sociaux, éducateurs ou ergothérapeutes.
- Des conditions de travail aménagées selon les besoins.
- Des activités variées : conditionnement, menuiserie, impression, horticulture, services...
- La possibilité de formations et accompagnements personnalisés pour évoluer professionnellement.

À qui s'adressent-elles ?

- Aux personnes avec TSA dont les besoins rendent difficile le travail en milieu ordinaire.
- L'admission se fait après évaluation par l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité).

Activités citoyennes à visée socioprofessionnelle (AVIQ)

Quand l'emploi adapté ou ordinaire n'est pas possible immédiatement, l'AVIQ propose des activités citoyennes : elles constituent un parcours structuré, valorisant et utile pour la société, et servent de **tremplin vers une orientation socioprofessionnelle**.

Pendant jusqu'à 2 ans, les participants :

- réalisent des activités citoyennes utiles et reconnues,
- acquièrent des compétences sociales et professionnelles,
- clarifient leur projet professionnel,
- testent leurs intérêts dans un cadre concret.

Objectif : offrir une expérience concrète valorisante, renforcer l'estime de soi, et favoriser l'orientation vers une formation ou un emploi adapté.

Autres manières de structurer une vie active

Même sans emploi salarié (ou en attendant un projet professionnel), il est possible d'avoir une activité valorisante, structurée et reconnue :

- Bénévolat ou actions dans la communauté



Des services spécialisés existent pour trouver et mettre en place des activités citoyennes adaptées. Plus d'information : [ici](#)

- Services d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA) : structures d'accueil de jour pour adultes en situation de handicap qui proposent : des activités occupationnelles et éducatives (créatives, sportives, cuisine, jardinage...). Pour plus d'informations, consulter le site officiel de l'**AVIQ** à l'adresse www.aviq.be ou contacter leur numéro vert 0800 99 340.



Allocation de remplacement de revenus (ARR)

L'Allocation de remplacement de revenus (souvent abrégée ARR) est une aide financière mensuelle destinée aux personnes en situation de handicap qui, à cause de leur handicap, ne peuvent pas travailler normalement ou ne gagnent qu'un faible revenu en travaillant.

Elle vise à compléter le manque à gagner lié à la réduction de la capacité de travail ou de revenu.

À qui s'adresse cette allocation ?

Vous pouvez avoir droit à l'ARR si vous remplissez plusieurs conditions (conditions principales) :

- Vous avez entre 18 et 66 ans.
- Votre handicap est reconnu par la Direction générale Personnes handicapées (SPF Sécurité sociale).
- Votre handicap vous empêche de travailler OU vous travaillez mais vous ne pouvez gagner qu'un tiers ou moins du revenu que gagnerait une personne sans handicap dans un emploi classique.
- Vous résidez en Belgique et êtes inscrit(e) au registre de la population.
- Vos revenus et ceux de votre ménage ne dépassent pas certains plafonds.

Comment faire la demande ?

La demande se fait en ligne via la plateforme My Handicap.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez demander du soutien auprès de votre mutuelle, commune, CPAS ou assistants sociaux pour remplir la demande.

POINTS DE CONTACT LOCAUX POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE
AUPRES DE LA DG PERSONNES HANDICAPEES (SPF SECURITE SOCIALE) :
[ici](#)



Personnes ressources (indépendantes) spécialisées dans l'accompagnement
de ce type de démarches :

- Elise GOORIS (assistance sociale) : [ici](#)
- Manon Heulotte (ergothérapeute) : [ici](#)



Comment le montant est-il déterminé ?

Le montant de l'allocation n'est pas identique pour tout le monde. Il dépend de :

- Votre situation familiale (le nombre de personnes avec lesquelles vous vivez).
- Les revenus imposables de votre ménage (vos revenus, ceux de votre partenaire, ...), qui ne doivent pas dépasser certaines limites.
- L'impact réel de votre handicap sur votre capacité de gain.

Plus d'informations : <https://handicap.belgium.be/fr>

Participate!

Cette question est détaillée dans le guide pratique de [Participate Autisme](#)

Sur le site **Participate! Autisme**, une section du *Guide pratique* est consacrée aux questions-réponses (FAQ) autour de l'emploi. Cette FAQ regroupe une série de questions fréquentes avec des réponses claires pour aider les personnes avec autisme, leurs proches ou les professionnels à mieux comprendre les démarches, les possibilités d'emploi et les soutiens disponibles.

Dans cette section, vous trouverez des réponses à des questions comme :

- *Comment travailler en milieu ordinaire ou adapté ?*
- *Quelles aides à l'emploi existent pour les personnes avec autisme ?*
- *Que faire après la fin des études ou comment chercher un emploi ?*
- *Quelles sont les possibilités de volontariat ou d'activités de jour ?*

Pour y accéder :

1. Allez sur le site de Participate! Autisme à l'adresse : [ici](#)
2. Parmi les thèmes proposés, choisissez "Travail et activités de jour" pour consulter la FAQ liée à l'emploi.

La FAQ est organisée par sous-thèmes pour faciliter votre navigation et vous permettre de trouver rapidement l'information qui vous concerne.

